

Le télétravail en entreprise

Enquête auprès des IRP

Enquête flash Syndex auprès des représentants des salariés
menée du 25 mai au 7 juin 2021

ÉCHANTILLON

567
répondants
(questionnaire en ligne
auto-administré)

82%
travaillent dans une
entreprise privée
10% dans le secteur
associatif
5% dans la fonction
publique

45%
sont élus de CSE
35%
délégués ou représentants
syndicaux

56%
travaillent dans des entreprises
de 300 à 10 000 salariés
31% dans des entreprises
de moins de 300 salariés

LE CADRE DU TÉLÉTRAVAIL

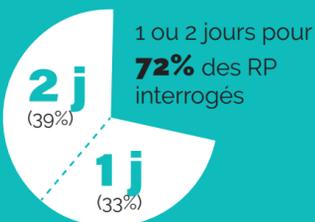
Accord ?

49%

des RP interrogés travaillent
dans une entreprise qui a un
accord de télétravail. 10% ont
une charte

Dans **22%** des cas,
le télétravail n'existe pas faute
de cadre et dans **19%** il est
pratiqué de façon informelle

Nombre de jours ?



Et dans le contexte sanitaire ?

Pour **66%** des RP interrogés : une
présence possible dans les locaux
limitée à 1 ou plusieurs jours par
semaine

Dans **19%** des cas, une présence est
demandée jusqu'à plusieurs jours par
semaine

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS POUR LES SALARIÉS

Le trio gagnant des avantages

Moins de stress et de fatigue
Un meilleur équilibre vie
professionnelle/vie personnelle
Une meilleure concentration et une
meilleure efficacité

Les 4 grands inconvénients

Isolement
Equipement mal adapté
Manque d'échanges avec les collègues
Augmentation du temps de travail

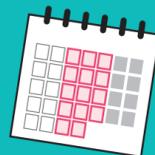
Impacts sur le travail

Pour **40%** des
RP interrogés : une **qualité du
travail améliorée**



Pour **26%** des
RP interrogés : une **qualité
du travail détériorée**

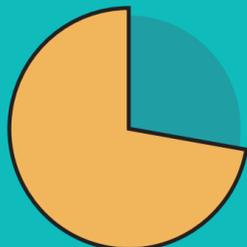
Les améliorations attendues à l'avenir dans le télétravail
Du matériel adapté
De nouvelles pratiques de management à distance
Plus de jours de télétravail



NÉGOCIATIONS OU RENÉGOCIATIONS D'ACCORD ?

**Pour une grande
majorité des
personnes
interrogées, la
question de la
négociation ou
renégociation
d'accords est
d'actualité dès
2021.**

72%
Pour
des RP qui ont un accord
dans leur entreprise >
renégociation
engagée ou prévue en
2021 ou 2022



61%
Pour
des RP qui n'ont pas
d'accord dans leur
entreprise > **négociation**
engagée ou prévue en 2021
ou 2022



CRISE SANITAIRE, UN LEVIER POUR LE TÉLÉTRAVAIL ?

Oui
pour
64%